

**M. Watson:** Je crois devoir faire une autre remarque: à un certain moment, le ministre des Finances (M. Turner) devrait révéler les effets sur notre économie de la mise en route simultanée du projet de la baie James et des deux pipe-lines de gaz et de pétrole le long du Mackenzie, du point de vue notamment de la pression presque intolérable qui pourrait être exercée sur le dollar canadien. Si c'était le cas, la concurrence du Canada sur les marchés mondiaux serait sans aucun doute gravement compromise.

Même si l'on nous assure bientôt que ce projet n'aura éventuellement que des conséquences écologiques minimes, qu'il ne présentera pas de sérieuses menaces de tremblements de terre et que son financement ne bouleversera pas notre économie, et abstraction faite du côté juridique des revendications des Indiens nous aurons tout de même à nous assurer que les autochtones de cette région soient traités équitablement, c'est-à-dire qu'ils puissent envisager l'avenir non seulement avec confiance mais aussi avec compétence, la compétence que leur assurerait un système scolaire satisfaisant, ce qu'ils n'ont pas actuellement. J'espère que la direction de l'éducation du ministère fédéral des Affaires indiennes, le ministère des ressources naturelles et le ministère de l'Éducation du Québec feront preuve d'une attitude éclairée.

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je me permets de féliciter le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) qui a su de façon intelligente, pour la première fois que je sache, tirer parti de cet article visant les débats d'urgence, et vous aussi, monsieur l'Orateur, qui l'avez jugé pertinent. A plusieurs reprises, on a tenté par des détours d'invoquer cette règle. Un député y est enfin parvenu d'une manière intelligente. Tous mes vœux l'accompagnent.

Lorsqu'en février cette question est devenue d'actualité, le Parlement ne siégeait pas, mais un communiqué de presse traitait d'un certain rapport conjoint fédéral-provincial faisant état des incidences de ce projet sur l'environnement. Ce rapport démontrait de façon impressionnante l'inefficacité des structures politiques canadiennes face aux problèmes affectant l'environnement.

Mes remarques cerneront les derniers points qu'a fait valoir le député de Parry Sound-Muskoka. Le rapport conjoint fédéral-provincial, révèle clairement, je pense, qu'au lieu d'être une évaluation complète des problèmes d'environnement, des dommages et des coûts, au moment où étaient effectuées les expertises techniques et économiques, on l'a rédigé alors qu'il avait déjà été décidé de mettre en œuvre le projet de la baie James. Donc, ce rapport, paru trop tard, n'était d'aucune utilité dans l'évaluation du projet.

Dans une telle décision, on met la charrue devant les bœufs. Ce n'est pas ainsi qu'on procède à de grands aménagements qui vont transformer l'environnement. On aurait dû plutôt entreprendre des études de tous les éléments en cause, économiques, techniques, sociaux et écologiques, avant de prendre une décision quelconque sur la mise en chantier. De cette seule façon un projet comme celui de l'aménagement de la baie James pourra être convenablement apprécié.

J'aimerais me reporter à la situation qu'a créée l'aménagement du barrage Bennett en Colombie-Britannique, où on entreprend maintenant des travaux de construction coûteux pour remédier aux problèmes écologiques dont on ne s'est pas occupé lorsqu'on a décidé de construire le barrage. On peut anticiper pour la baie James la situation

qui règne maintenant dans le nord de la Colombie-Britannique. J'aurais cru que le barrage Bennett servirait de leçon et nous prémunirait contre les dangers de cette attitude XIX<sup>e</sup> siècle, mais, apparemment, la leçon n'a pas porté. Au lieu de nos méthodes empiriques désuètes je voudrais voir adopter une mesure législative analogue à l'Environmental Policy Act des États-Unis, datant de 1969, laquelle, malgré ses défauts, pourrait servir d'excellent modèle aux législateurs canadiens. Il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire que j'ai préparé et je suis sûr que le député de Parry Sound-Muskoka serait heureux de l'appuyer. Je le lui présenterai en songeant à cela, car il s'agit, selon moi, d'une sorte d'entreprise bipartite.

• (1820)

Nous devrions adopter une façon systématique et interdisciplinaire d'aborder ces grands travaux techniques qui assureraient l'intégration harmonieuse des sciences naturelles et sociales, des arts de l'espace, de la planification et du processus décisionnel. Une recommandation ou un rapport s'impose sur toute entreprise importante qui pourrait avoir de sérieuses répercussions sur la qualité de l'environnement, et les autorités responsables, fédérales ou provinciales, devraient en faire peut-être conjointement une étude détaillée.

Ce document devrait également traiter des conséquences qu'aura ce projet sur le milieu ambiant. Il faut qu'il englobe tous les effets néfastes inévitables qu'entraînerait l'exécution de ce projet et également envisager une gamme de possibilités. Il faudrait qu'il traite du rapport de l'utilisation à court terme de l'environnement et de la région, de sa préservation, et de ce qu'on pourrait appeler l'accroissement de sa productivité à long terme. Enfin, il faudrait qu'il comporte un exposé de l'utilisation irréversible et irréparable des richesses naturelles qu'entraînerait l'exécution du projet. J'admets que cela peut sembler passablement technique, mais la Chambre est tout à fait capable, sans plus de détails, de comprendre comment cela pourrait s'appliquer au projet de la baie James et, si ce rapport avait été établi avant toute décision d'aller de l'avant, à quel point notre position actuelle en serait améliorée.

Des rapports de ce genre devraient être publiés, ils devraient tomber dans le domaine public. La Chambre n'a malheureusement pas jugé à propos de rétablir cet excellent comité de la Chambre, le comité spécial de la pollution de l'environnement, au sein duquel le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) et le député de Parry Sound-Muskoka ainsi que, je le dis modestement, moi-même, ont fait de l'excellent travail. La Chambre n'a pas jugé bon de rétablir ce comité et je pense qu'il faut en attribuer directement le blâme au leader du gouvernement à la Chambre. C'est dommage qu'il ait pris une mesure aussi rétrograde.

Ce comité nous permettrait d'examiner des projets comme celui-ci, d'en faire rapport et d'avoir une idée assez juste des dommages possibles du genre que j'ai mentionnés. Nous n'avons pas de loi comme celle dont je vous parlais, qui est surtout américaine. Nous ne disposons pas non plus malheureusement, et c'est immédiatement regrettable, du comité que je vous ai signalé. C'est donc au ministre de l'Environnement surtout qu'il appartient de voir à ce que ce bill privé inscrit en mon nom, qui aura sans doute comme je le disais l'appui des députés de Parry Sound-Muskoka et de Kootenay-Ouest, soit bientôt le précurseur d'une mesure législative qui nous permette d'atteindre ces objectifs et de faire des études du milieu